

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 109 (1964)  
**Heft:** 3

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Autor:** Steiner, E.

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bibliographie

**Toute la vérité sur le procès Pucheu**, par le Général Schmitt. Paris, Edition Plon.

Pierre Pucheu était ministre de l'intérieur dans le régime de Vichy entre le 11 août 1941 et le 18 avril 1942. Il se retira du Ministère après le second avènement de Laval. Il fut nommé ambassadeur à Berne, mais Laval ne confirma pas cette affectation. Le débarquement américain en Afrique du Nord, le 8 novembre 1942, fut pour lui une surprise complète. Le 12 déjà, il passa en Espagne où il fut accepté sans difficultés; on lui évita l'internement au camp de Medina-del-Ebro. Il se mit en rapports avec le général Giraud, qui commandait les forces françaises en Afrique du Nord, pour lui offrir d'entrer dans son armée, même comme simple légionnaire. Giraud lui répondit, le 15 février 1943, par une lettre reproduite in extenso dans le livre de Schmitt. Il rappela à Pucheu que son passé lui valait des inimitiés dans les milieux français; cependant il se déclarait prêt à faire droit à sa demande s'il s'engageait à ne faire aucune politique. Le 6 mai de la même année il débarquait à Casablanca, mais le 11 déjà il fut interné dans le Sud marocain; le 10 août, son incarcération et l'ouverture d'une enquête pénale étaient décidées par le Comité de Libération nationale. Les débats eurent lieu à Alger devant le « Tribunal militaire d'armée de compétence particulière », du 4 au 11 mars 1944. Pucheu fut condamné à mort pour trahison. Son pourvoi en cassation, sa demande en grâce et de renvoi de l'exécution furent rejetés. Le 20 mars il fut fusillé à Alger.

L'auteur du livre a fait partie du tribunal militaire et il défend les juges contre l'accusation d'avoir été uniquement des créatures du Gouvernement provisoire qui les avait nommés. Il fait remarquer que le tribunal a rejeté la plupart des chefs d'accusation pour ne retenir que ceux fondés sur l'art. 75 du code pénal français. D'après cette disposition, le Français qui, en temps de guerre, enrôle des concitoyens pour servir dans l'armée ennemie est puni de mort. Sur ce point la condamnation à mort était donc inévitable, mais le tribunal avait formulé le vœu que la sentence ne soit pas exécutée. Ce juge-

ment est d'ailleurs reproduit in extenso. L'auteur admet qu'en 1955 plusieurs anciens ministres du cabinet de Vichy, qui étaient dans le même cas que Pucheu, furent acquittés ou condamnés à des peines légères, mais à ce moment-là on avait un certain recul historique.

Les conclusions du livre de Schmitt sont intéressantes. L'auteur y émet l'avis suivant: le caractère de Pucheu n'était pas à la hauteur de son intelligence; il s'est jeté volontairement dans la gueule du loup, mais le loup avait promis de ne pas le dévorer. Pourquoi le loup a-t-il plus tard changé d'avis? Les faits ne sont pas assez clairs pour que l'on puisse en juger.

D<sup>r</sup> E. STEINER

*Brochure en vente*

**Instruction de combat  
des petites unités d'infanterie**

par le Cap. EMG P. A. Pfefferlé.

Edition adaptée à l'organisation et à l'armement actuel de la brochure réalisée en 1956, sous le même titre, par le major EMG A. Willi.

Les solutions proposées ne sont pas des schémas à appliquer servilement. Les idées contenues dans ses pages doivent être adaptées à chaque cas particulier; elles ont comme but d'aider les chefs à se préparer toujours mieux à leur tâche d'instructeur de soldats, soit par groupe, section ou compagnie.

80 illustrations (figures et croquis) complètent judicieusement le texte et en facilitent la compréhension.

Prix modique, **Fr. 2.—** l'exemplaire.